

Section 2.—Finances fédérales

La sous-section 1 de la présente section renferme des tableaux sur la statistique fédérale établie en conformité, autant que possible, des classements, concepts et définitions retenus pour la statistique provinciale et municipale. Ces tableaux diffèrent de ceux de la sous-section 2 en ce que ces derniers sont puisés directement dans les *Comptes publics*. Les rapports détaillés publiés par le Bureau fédéral de la statistique font la conciliation des recettes, des dépenses et de la dette indiquées dans les sous-sections 1 et 2. Les tableaux des *Comptes publics* sont encore reproduits pour maintenir la continuité et parce que ces tableaux présentent de l'intérêt et une certaine utilité.

Historique.—De plus amples détails sur les finances publiques au Canada se trouvent dans les éditions antérieures de l'*Annuaire*, notamment celles de 1941 (pp. 756-757), 1945 (pp. 958-963) et 1954 (pp. 1084-1087). Les modifications budgétaires subséquentes y sont aussi indiquées à partir de l'édition de 1955.

Budget de 1959-1960.—Le budget présenté le 9 avril 1959 à la deuxième session du vingt-quatrième Parlement renfermait plusieurs modifications fiscales. L'impôt sur le revenu des particuliers a été augmenté de 2 p. 100 dans le cas des revenus imposables dépassant \$3,000. Les impôts de la Sécurité de la vieillesse ont été accrus de 2 à 3 p. 100; ils comprennent maintenant une taxe de 3 p. 100 (maximum de \$90) sur le revenu des particuliers et une autre de 3 p. 100 sur celui des sociétés ainsi qu'une taxe de vente de 3 p. 100. La majoration s'applique aux sociétés depuis le 1^{er} janvier 1959, aux particuliers depuis le 1^{er} juillet 1959, et aux ventes depuis le 10 avril 1959. Le barème de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 1959 fusionne les nouveaux taux et les taux en vigueur avant le 1^{er} juillet 1959; les nouveaux taux s'appliquent à l'ensemble de 1960. Dans le cas des sociétés, à partir du 1^{er} janvier 1959, le taux à l'égard des revenus dépassant \$25,000 a été augmenté de 45 p. 100 plus l'impôt (2 p. 100) de la Sécurité de la vieillesse à 47 p. 100 plus l'impôt de la Sécurité de la vieillesse (3 p. 100). Des modifications apportées à la loi sur la taxe d'accise et à la loi sur l'accise ont augmenté la taxe sur la cigarette et les droits sur les spiritueux et les cigares.

Budget de 1960-1961.—Le budget présenté le 31 mars 1960 à la troisième session du vingt-quatrième Parlement ne renfermait pas de modifications fiscales importantes. Il proposait, cependant, certaines modifications d'ordre technique qui rendaient sensiblement plus équitable la structure fiscale sans influer sur l'ensemble des recettes.

Sous-section 1.—Statistique du B.F.S. sur les finances fédérales

Recettes et dépenses.—Le tableau 4 donne le détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral pour les années terminées le 31 mars 1957 et 1958. Le tableau 5

4.—Détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral, années terminées le 31 mars 1957 et 1958

Source	1957	1958	Source	1957	1958
(milliers de dollars)			(milliers de dollars)		
Recettes fiscales			Privilèges, licences et permis		
Impôt sur le revenu			Ressources naturelles.....	4,667	4,280
Sociétés ¹	1,335,637	1,295,471	Autres.....	15,979	16,946
Particuliers ¹	1,525,451	1,634,789	Ventes et services non institution-		
Intérêts, dividendes et autres			nels.....	45,847	57,291
revenus allant à l'étranger....	76,447	64,334	Amendes et peines.....	866	1,603
Taxe de vente générale.....	896,351	878,962	Profits du fonds du change.....	17,420	22,880
Droits d'accise et taxes spéciales			Recettes provenant des entreprises		
d'accise.....			publiques.....	124,701	78,114
Boissons alcooliques.....	153,405	171,679	Monnaies et matières.....	4,134	5,060
Tabac.....	252,887	273,586	Service postal.....	167,880	177,493
Automobiles.....	79,693	72,331	Autres recettes.....	11,262	9,848
Autres.....	52,091	31,365	Recettes non imputables sur le re-		
Droits de douane.....	549,075	498,069	venu et excédentaires.....	29,405	28,052
Droits successoraux.....	79,709	71,608			
Autres.....	18,271	1,498	Total, recettes générales		
			nettes.....	5,441,178	5,395,259
Total, recettes fiscales.....	5,019,017	4,993,692			

¹ Y compris les impôts crédités à la Sécurité de la vieillesse.